



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Secrétariat général

Comité d'hygiène, de sécurité

et des conditions de travail académique

Programme annuel de prévention académique 2014

Ce programme annuel de prévention intègre les orientations stratégiques ministérielles 2013/2014¹ publiées au B.O. n°32 du 5 décembre 2013.

Il a reçu l'avis favorable du CHSCT académique, en sa séance du 18 février 2014.

1. Fonctionnement du CHSCT académique

1.1. Rôle du secrétaire

Le secrétaire doit être² l'interlocuteur privilégié de l'administration et le relais des demandes des représentants des personnels, dans la collecte et la transmission d'informations, dans la définition de l'ordre du jour des séances, dans l'élaboration du calendrier des travaux (réunions, visites programmées des locaux, réunions des groupes de travail...), et dans la validation du compte-rendu des séances.

Objectif :

Des rencontres mensuelles seront organisées entre le secrétaire du CHSCT (ou son suppléant) et le président (ou son représentant), pour faire le point sur les travaux en cours et échanger sur les demandes des autres représentants des personnels.

Le calendrier de ces rencontres sera communiqué aux représentants des personnels.

Le secrétaire rendra compte des échanges aux autres membres.

1.2. Liens entre CHSCT académiques et départementaux

Les liens entre le CHSCT académique et les CHSCT départementaux doivent être renforcés, en améliorant la transmission d'information dans les deux sens, en coordonnant les travaux et les calendriers des réunions et en organisant des travaux communs (réunions, groupes de travail...).

Objectif :

Organiser au moins deux réunions par an associant les conseillers de prévention départementaux et les secrétaires des CHSCT ou leurs suppléants pour échanger et mutualiser les bonnes pratiques.

¹ [Orientations stratégiques](#) - année scolaire 2013-2014

² Référence : note DGRH C1-3 n° 2012-0034 du 9 février 2012.

1.3. Communication en direction des agents

L'information des personnels sur les dispositifs académiques de santé et de sécurité existants et sur le rôle du CHSCT, doit être améliorée.

Objectifs :

- Actualiser et uniformiser les informations santé et sécurité du site académique et des sites des DSDEN.
- Concevoir et diffuser des outils d'information (plaquettes, affiches, ...) sur les dispositifs existants et sur le rôle du CHSCT.

1.4. Articulation entre le CHSCT et le CT

Les modalités de consultation des deux instances seront discutées avec les représentants des personnels des deux instances, et tout particulièrement avec le secrétaire du CHSCT.

Objectif :

Généraliser la consultation des CHSCT avant tous projets importants de modification des conditions de travail des personnels, préalablement au CT.

1.5. Moyens attribués aux membres des CHSCT

Les moyens à attribuer aux membres des CHSCT figurent à l'annexe I du protocole d'accord relatif à la prévention des risques psycho-sociaux dans la fonction publique³. Les conditions de mise en œuvre de ces moyens, en particulier les modalités de conversion du temps syndical exprimé en jours en barème horaire, doivent être précisés par un arrêté ministériel pour tenir compte des conditions particulières des fonctions de certains personnels.

Objectif :

Reconduire les décharges des secrétaires des CHSCT départementaux et académique, dans les mêmes conditions que l'année en cours.
Dans l'attente de la publication de l'arrêté ministériel, favoriser la participation des membres titulaires et suppléants aux travaux du CHSCT.

2. Médecine de prévention

Un travail ministériel est en cours, qui aboutira en cours d'année à des préconisations concernant le pilotage de la médecine de prévention, l'articulation des différents acteurs et le développement de la pluridisciplinarité.

Objectifs :

Dans l'attente des préconisations ministérielles, Monsieur le directeur des ressources humaines va poursuivre le recrutement d'un médecin de prévention et va piloter un travail d'amélioration des conditions d'exercice des médecins de prévention en exercice.

³ [Protocole d'accord](#) relatif à la prévention des risques psycho-sociaux dans la fonction publique du 22 octobre 2013.

3. Plan de prévention des risques psychosociaux

Il a été décidé lors du CHSCT académique du 19 décembre 2013 de relancer le groupe de travail sur les risques psycho-sociaux.

Lors de la réunion du groupe de travail du CHSCT académique du 31 janvier 2014, il a été décidé de parler de qualité de vie au travail soit QVT plutôt que de RPS pour être plus positif et intégrer les nouvelles orientations nationales.

Un comité de pilotage réunira le DRH, le médecin conseiller technique de la rectrice, le médecin de prévention coordinateur, l'ISST, le conseiller de prévention académique et le secrétaire du CHSCT. Son rôle est de coordonner le travail des sous-groupes travaillant sur des thématiques plurielles.

Quatre sous-groupes sont mis en place :

1. détermination d'indicateurs permettant de mesurer les RPS qui pourraient alimenter le bilan social, piloté par l'ISST.
2. intégration de l'amélioration de la QVT dans les documents uniques d'évaluation des risques, piloté par le conseiller de prévention académique
3. élaboration d'une charte du management et une charte de relations au travail entre pairs, piloté par le chef de la division des personnels administratifs d'inspection et de direction.
4. procédures d'alerte de situations psycho-sociales individuelles, piloté par la responsable du dispositif ressources humaines.

Tous les membres titulaires et suppléants du CHSCT académique participeront à ce groupe de travail.

Les secrétaires des CHSCT départementaux et les conseillers de prévention départementaux seront invités à ces travaux.

Objectif :

Intégrer au programme annuel de prévention académique 2015 les conclusions des travaux du groupe de travail académique.

4. Outils de prévention : document unique d'évaluation des risques professionnels, et registre de santé et de sécurité au travail et de danger grave et imminent

Un travail avec les services informatiques du rectorat est en cours, pour mettre à disposition des personnels concernés un outil en ligne d'aide à la rédaction du document unique, du registre de santé et de sécurité au travail, et du registre de signalement de danger grave et imminent.

Objectifs :

- Finaliser, tester et déployer ces outils informatiques pour la rentrée 2014 / 2015
- Accompagner les personnes chargées de la rédaction du DU, en lien avec les assistants et les conseillers de prévention